

LA LETTRE DES ASSOCIATIONS

JUIN 2021

ÉDITO

BIENTÔT LA FIN DU TUNNEL !!!

La vaccination de masse contre la Covid-19 devrait nous permettre de sortir enfin du « trou noir » dans lequel nous vivons depuis un an. Le retour à la vie « normale » est proche. Nous poursuivons intensément nos activités avec un bouquet de nouveautés.

Première nouveauté

Ainsi, nous avons déménagé nos bureaux au 15, rue du Landy 93210 La-Plaine-Saint-Denis. Nous sommes désormais installés dans un nouvel immeuble ultra-connecté..., en attente prochaine de ses occupants, Covid oblige.

Deuxième nouveauté

Nous lançons un site Internet entièrement destiné aux associations : www.association.verspieren.com (voir encart sur le sujet) : en espérant qu'il vous plaira.

Troisième nouveauté

La présente lettre est spécialement dédiée aux structures œuvrant pour les personnes protégées (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...). Est présentée une association tutélaire (voir article sur Atinord) qui a bien voulu donner son témoignage (voir la rubrique du même nom) et nous l'en remercions.

Quatrième nouveauté

Un article vous présente également notre site Extranet « MMA Tutelles », réservé à nos clients associations et Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) pour la souscription en ligne de contrats destinés aux majeurs protégés.



Un bel outil qui simplifie la vie.

Car nous sommes-là pour vous accompagner et vous libérer du temps pour plus de contacts humains !

À bientôt sur tous nos sites, en visio-conférence et dans vos (ou nos) bureaux !!!

Courage, nous renaîtrons, plus forts encore !

Éric Colleville

Directeur du Département Associations

01 49 64 14 14

epcolleville@verspieren.com

TÉMOIGNAGE

RENCONTRE AVEC **Atinord**

Verspieren accompagne l'une des plus importantes associations tutélaires de France. Jonathan Dutouquet, Directeur Juridique chez ATINORD ainsi que Claire Bodelle, Responsable administrative, nous en parlent.

Verspieren | Pouvez-vous nous présenter ATINORD ?

Atinord | Atinord est une association constituée le 3 janvier 1971 à l'initiative des associations de parents de personnes handicapées du Nord (APEI « Papillons Blancs ») afin d'assurer auprès des personnes adultes déficientes intellectuelles, la mission de protection et de représentation conférée par les dispositions du Code civil sur les mesures de protection. Cette origine fonde notre appartenance au mouvement UNAPEI.

Nos missions sont d'assurer la protection de la personne et la sauvegarde des biens des majeurs en situation de handicap mental bénéficiant d'une mesure de protection juridique (Sauvegarde de Justice, Curatelle et Tutelle) de contribuer à la prise en compte des besoins des personnes, dont elle assure la protection, de promouvoir leur participation aux décisions qui les concernent et développer l'accueil, le soutien et /ou le conseil auprès des familles et des tuteurs familiaux.

Outre le siège, notre association dispose de plusieurs sites au sein du département du Nord, à Cambrai, Douai, Dunkerque, Fretin, Hazebrouck, Lomme, Lille Fives, Lille Moulins, Maubeuge et Valenciennes, qui regroupent nos 222 salariés.

Cette organisation nous permet de prendre en charge, en proximité, près de 6 870 personnes protégées. Il est à noter que notre site de Fretin a la particularité de suivre les personnes protégées hébergées au sein d'établissements en Belgique (environ 1 300 personnes).

Quels sont les besoins en assurances d'ATINORD ?

Nous avons besoin de garanties d'assurances pour notre structure en tant qu'association : assurer notre responsabilité, nos locaux, nos biens (matériel informatique...), mais aussi d'une protection juridique et d'une responsabilité civile des dirigeants. Ce sont des garanties très importantes.

D'autre part, nous avons également besoin d'assurer les majeurs que nous avons sous notre protection : leur responsabilité civile avec une assistance rapatriement incluse systématiquement, une multirisque habitation, et également une protection juridique.

Les majeurs protégés peuvent également avoir besoin d'une garantie d'assurance pour leurs véhicules motorisés, d'une assurance dommages ouvrage pour leur propre logement en cas de travaux, mais aussi d'une assurance scolaire pour leurs enfants.

Enfin, lorsque ces personnes protégées sont hébergées dans une famille d'accueil, ils font l'objet d'un contrat spécifique.

Comment avez-vous connu Verspieren ?

Nous travaillions auparavant avec un autre courtier en assurances, dont Verspieren a repris le contrat.

Quelles étaient vos attentes ?

Nous souhaitions un courtier en assurances qui connaissent parfaitement le domaine associatif ainsi que nos risques, avec un fonctionnement similaire au courtier en assurances précédent : une facilité de souscription via une application, disponible 7/7 jours, 24h/24 ; mais aussi d'un accompagnement privilégié, afin que Verspieren puisse intervenir auprès de l'assureur lors de situations spécifiques.

Comment s'est passée la mise en place de vos contrats d'assurances ?

La souscription était à l'identique de notre contrat précédent, la mise en place s'est faite très simplement grâce aux rencontres réalisées avec nos futurs interlocuteurs.

Quels avantages avez-vous trouvés chez Verspieren ?

Outre le fait que nous bénéficions d'un contrat groupe avec des tarifs très compétitifs, le département Associations de Verspieren est à l'écoute de nos besoins. Ils sont réactifs et disponibles. Nous apprécions les conseils avisés qu'ils nous amènent, ainsi que la souplesse dont nous profitons pour mettre à jour nos contrats en cas de besoin.

Recommanderiez-vous Verspieren ?

Oui bien sûr, pour toutes les raisons citées ci-dessus.

Nous remercions Jonathan Dutouquet et Claire Bodelle pour leur témoignage.

Olivier Cich
01 49 64 10 98
ocich@verspieren.com



FOCUS SUR NOTRE CLIENT

ATINORD est une association créée en 1971, afin d'offrir aux personnes adultes déficientes intellectuelles et privées de soutien parental, une protection et une représentation telles que prévues par le Code civil (articles 414 à 509).

Le service apporté aux personnes s'inscrit dans le cadre de mandats de protection confiés par les autorités judiciaires. L'association intervient en tant que mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Elle accompagne aujourd'hui grâce à ses nombreux sites, près de 6 870 personnes dans le cadre de ses multiples missions :

- Assurer la protection de la personne et la sauvegarde des biens des majeurs en situation de déficience intellectuelle bénéficiant d'une mesure de protection juridique ;
- Assumer toutes fonctions de protection, notamment en application des dispositions du Titre X et XI du Code civil, et des dispositions législatives et réglementaires du Code de l'action sociale et des familles ;
- Contribuer à la prise en compte des besoins des personnes dont elle assure la protection juridique en mettant en œuvre les moyens d'expression individuelle et collective permettant de rapporter la nature de ces besoins ;
- Mettre en œuvre la participation des personnes sous protection juridique aux décisions qui les concernent ;
- Développer l'accueil, le soutien et/ou le conseil auprès des familles et des tuteurs familiaux.

Ces missions sont effectuées en respectant des grands principes forts, chers à ATINORD :

- Promotion des capacités de la personne ;
- Reconnaissance de la personnalité juridique de la personne handicapée dans des conditions d'égalité en droit ;
- Respect de sa dignité et de son intégrité ;
- Droit à l'intimité ;
- Droit à l'expression et à l'information ;
- Contribution et participation aux décisions ;
- Garantir l'accompagnement et le respect des choix de vie ;
- Faire reconnaître sa citoyenneté tant en milieu ordinaire qu'institutionnel.

Bon à savoir

On dénombre aujourd'hui, près de 800 000 personnes bénéficiant en France d'une mesure de Protection Juridique (Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de justice).

Environ la moitié est prise en charge par des tuteurs familiaux, l'autre moitié étant accompagnée par les mandataires judiciaires professionnels (associations, mandataires judiciaires libéraux).

Le rôle d'une association comme ATINORD est donc essentiel pour notre société.

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir accompagner une aussi belle structure, dédiée à l'accompagnement social et au soutien de l'autre.

Olivier Cich

01 49 64 10 98

ocich@verspieren.com

LES ASSOCIATIONS TUTÉLAIRES

Gros plan sur nos produits et services spécialement conçus pour elles.

Nos solutions d'assurance pour les structures tutélaires

Nos solutions visent à répondre aux besoins particuliers des associations tutélaires.

Ainsi, notre contrat **dommages aux biens** destiné à couvrir les locaux occupés par les associations, offre un plafond élevé de garanties sans nécessité de déclarer un montant particulier de biens.

De même, notre contrat **responsabilité civile** inclut les erreurs professionnelles (notamment la perte de document, l'oubli de déclaration, le détournement de fonds...).

Notre contrat **responsabilité des dirigeants** comprend la gestion de crise, qui permet de faire appel à un conseiller spécialisé, bien utile lorsque l'image ou la réputation sont en jeu.

Enfin, notre contrat **Individuelle accidents** englobe la réparation des dommages corporels en cas d'agression physique des salariés, qui sont parfois mêlés à des situations très tendues.



Nos solutions d'assurance pour les personnes protégées

Pour simplifier au maximum la gestion des associations tutélaires, nous leur offrons l'accès à un site Internet de souscription en ligne, « MMA Tutelles », destiné aux assurances des personnes protégées, avec les produits suivants :

- Responsabilité civile vie privée du majeur protégé ;
- Responsabilité civile du majeur protégé, accueilli dans une famille ;
- Multirisque habitation pour couvrir le logement du majeur ;
- Automobile pour les véhicules motorisés inférieurs à 49,9 cm³, y compris les fauteuils roulants électriques ;
- Individuelle accident pour faire face aux dommages corporels en cas d'accident ;
- Protection juridique pour des conseils en droit et l'aide juridique.



Le site « MMA Tutelles » est un outil simple et rapide qui permet :

- Une souscription totale et sécurisée en ligne, 7J/7 et 24H/24 ;
- L'émission immédiate d'attestation ;
- La consultation et la modification des contrats, etc.

Grande liberté offerte avec la possibilité de résilier à tout moment, sans préavis, ni justificatif.

Pour tous ces produits et solutions, nous mettons à disposition une équipe de gestionnaires dédiée et spécialisée dans ce domaine.

Nous aidons et guidons nos clients, afin qu'ils puissent consacrer plus de temps à l'essence même de leurs activités : les relations humaines.

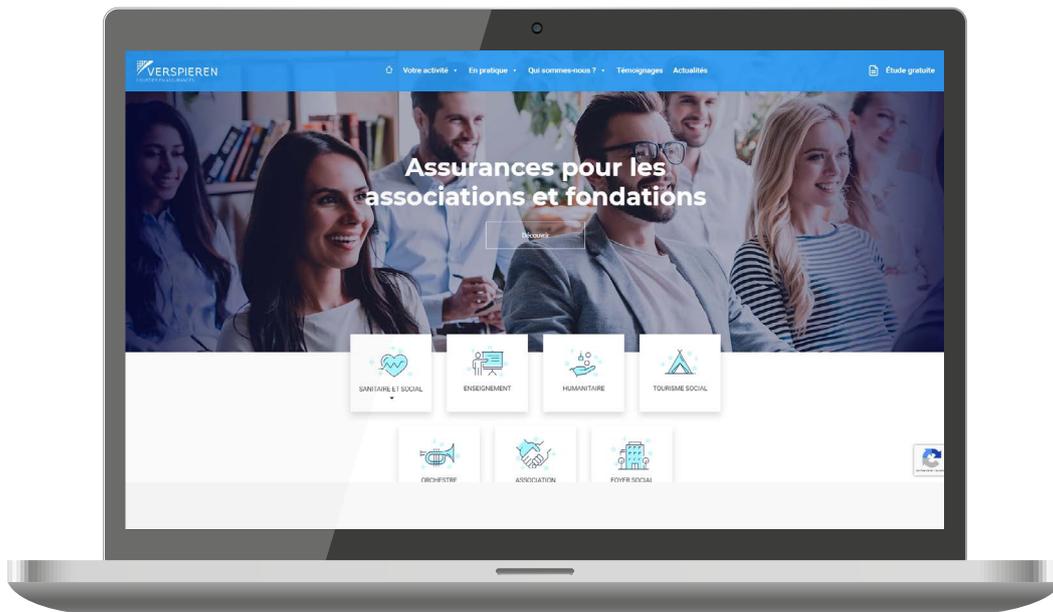
Eric Colleville
01 49 64 14 14
epcolleville@verspieren.com

NOUVEAU

DÉCOUVREZ LE SITE VERSPIEREN DÉDIÉ AUX ASSOCIATIONS

Verspieren a créé un site Internet dédié aux associations du domaine sanitaire et social, de l'enseignement, de l'humanitaire, du tourisme social ou encore des associations tutélaires.

www.association.verspieren.com



Nous avons souhaité mettre à la disposition des structures associatives, telles que la vôtre, des informations dédiées à votre secteur d'activité, des conseils et des cas pratiques relatant notre accompagnement au quotidien.

Vous pourrez aussi y découvrir les témoignages réels et sans filtre de certains de nos clients, que nous remercions à nouveau pour leur disponibilité et leur franchise.

Verspieren est le seul courtier en assurances à disposer d'un département dédié aux structures associatives. Notre équipe, au plus proche de vous, est à votre disposition pour vous accompagner et vous présenter des produits et des services spécialement conçus pour toutes les associations et fondations, que vous pourrez retrouver sur le site Verspieren associations.

L'équipe Associations et Fondations



Verspieren, vocation client



verspieren.com